



Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 17/03/24
ID : 048-200069151-20240307-DELIB_2024_044-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 mars 2024 à 18 heures

Date de Convocation 29 février 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 20 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 07 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Bdeia AMATUZZI pouvoir à Alain ARGILIER, Damien ARMAND pouvoir à Serge GRASSET, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Michel CAPONI pouvoir à Claudie MARTIN-PASCAL, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Sylvette HUGUET, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Serge VEDRINES,</p> <p>Excusés : François ROUVEYROL, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Madame Claudie MARTIN-PASCAL

DELIB-2024-044 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLACE PAUL COMTE À FLORAC

Le Conseil communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2022_145 en date du 20 Octobre 2022 portant actualisation du règlement intérieur de la commande publique,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2022_146 en date du 20 Octobre 2022 actualisant les délégations du Conseil communautaire au Président,

CONSIDÉRANT le programme pluriannuel d'investissement défini par le Schéma directeur d'assainissement du bourg de Florac-Trois-Rivières, réalisé en 2019 par le cabinet OTEIS ;

CONSIDÉRANT que ce PPI prévoit en 2024 les travaux ci-dessous :

- Reprise sur le réseau d'eaux usées autour du poste de relevage de la Place Paul Comte
- Reprise du collecteur d'une partie de l'avenue Jean Monestier
- Reprise du déversoir d'orage sur la rue de la Chicane
- Etude de raccordement des eaux pluviales

CONSIDÉRANT que ces travaux étaient estimés dans le PPI en 2019 à :

- Paul Comte : 35.000€
- Avenue Jean Monestier : 137.500€
- Rue de la Chicane : 35.000€
- Etude de raccordement des eaux pluviales : 10.000€
- Total : 217.500€

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre l'attache d'un maître d'œuvre pour le suivi de ces travaux et que le coût de cette mission est estimé à 30.000€ HT ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

VALIDE le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un marché à procédure adaptée, estimée à 30.000€ HT, soit une demande de devis auprès de 3 bureaux d'études ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et pièce utile se rapportant à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Claudie MARTIN-PASCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.